



**MAIRIE
LES GRAS**

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 AVRIL 2021

L'an Deux Mille vingt et un le vingt du mois d'Avril à vingt heures quinze en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de LES GRAS, à la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : ANDRE Yannick, BELOT Corinne, CERF Guillaume, COTE COLISSON Éric, JACQUET Bernard, LENOIR Fabien, MAHON Loïc, MARGUET Virgile, NICOLAS Martine et RENAUD Alain.

Etaient absentes et excusées LAMBERT Julie, procuration donnée à JACQUET Bernard et BARON Ludivine procuration donnée à ANDRE Yannick.

Absent : GARNACHE BARTHOD Louis

La séance a été ouverte sous la présidence de M. JACQUET Bernard, Maire qui, après l'appel nominal de ANDRE Yannick, BELOT Corinne, CERF Guillaume, COTE COLISSON Éric, JACQUET Bernard, LENOIR Fabien, MAHON Loïc, MARGUET Virgile, NICOLAS Martine et RENAUD Alain, a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la Loi N° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. LENOIR Fabien.

Lecture et approbation du Procès-Verbal de la réunion du 8 avril 2021.

• **Commission Appel d'offres**

Monsieur le Maire présente le marché pour les travaux de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable du secteur des Saules.

Le marché a été lancé en procédure adaptée le 22 mars 2021 et 3 offres ont été réceptionnées. Suite à l'exposé du rapport d'analyse des offres par le maître d'œuvre, Verdi Ingénierie, le Maire et la commission Appel d'offres proposent au conseil municipal de retenir l'offre de la SAS VERMOT pour un montant global de 281 705,00 € HT à savoir :

- Tranche ferme (Année 2021) = 216 226,65€ HT
- Tranche conditionnelle (Année 2022) = 65 478,35 € HT

Et de solliciter l'aide des financeurs au meilleur taux sur un montant global de 321 190 € HT :

- Travaux = 281 705,00 € HT
- Aléas = 5% du montant des travaux soit 14 085 € HT ;
- Frais de publication = 1000 € HT
- Maîtrise d'œuvre = 24 400 € HT;

DCM à l'unanimité.

Prochain conseil municipal jeudi 20 mai à 20h15

Séance levée à 21h30

Le Maire, Bernard JACQUET

Les Membres,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Bernard Jacquet", written over the seal.